

Fiche de poste

Technicien en gestion financière et budgétaire Chargé(e) de justification des contrats de recherche / formation

1. Identification du poste

Catégorie : B Grade : Technicien

UFR, Direction, Service : Direction de la Recherche et de la formation Doctorale

Contact(s) pour renseignements sur le poste (identité, qualité, téléphone) : Julien RUMMEL, Responsable Département Financement de la Recherche

Tel : 03 68 85 10 76 - Mail : jrummel@unistra.fr

Branche d'activité professionnelle – BAP

BAP J - Gestion et pilotage

Emploi type

Gestionnaire Financier et Comptable : J4E44

Fonction exercée

Chargé de justification des contrats de recherche et de formation

Responsabilité éventuelle (si ouvrant droit à NBI, précisez le nombre de points)

/

Situation du poste dans l'organigramme

Sous la responsabilité hiérarchique du responsable du pôle justification, rattachée à la Direction de la recherche et de la valorisation et travaille en lien étroits avec les chargés d'affaires du PUI.

Mission

- Il/Elle est chargé/e de l'élaboration des rapports financiers dans le cadre des contrats de recherche et de formation (Internationaux, européens, nationaux)

2. Activités

Sous la responsabilité de la responsable du pôle de justification :

Activités principales

- Analyser les contrats, leurs annexes financières et le règlement financier du bailleur de fonds,
- Assurer la justification des contrats dans les délais imposés par les bailleurs de fonds et selon la réglementation.
- Assurer l'interface entre le bureau de justification et les directions métiers de l'établissement (agence comptable, direction des finances, direction des ressources humaines, direction des relations internationales, direction des études et de la scolarité principalement).

Activités associées

- Effectuer les extractions financières sous le logiciel financier SIFAC (environnement SAP)
- En lien avec les porteurs scientifiques des projets et les unités de recherche ou composantes de formation, préparer les bilans financiers des contrats après avoir effectué les contrôles à partir des annexes financières des contrats et des opérations de paiement.
- Vérifier que les données comptables sont en adéquation avec ce qui est justifié.
- Contacter les partenaires financeurs externes.

3. Compétences

a) savoir sur l'environnement professionnel :

- Maîtriser la réglementation budgétaire, financière et comptable des Etablissements Publics à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel.
- Connaître la réglementation des contrats de recherche et de formation (PIA, ANR, Région, Europe).

b) savoir-faire opérationnel :

- Appliquer la réglementation financière et comptable des EPSCP
- Maîtriser les logiciels courants de bureautique (Excel, Word...)
- Connaissance de la langue anglaise : A1 à A2 (cadre européen commun de référence pour les langues)

c) savoir-faire comportemental :

- Avoir le sens du contact.
- Faire preuve de curiosité.
- Avoir un esprit d'analyse.
- Etre rigoureux et méthodique.
- Etre réactif et disponible.
- Savoir rendre compte de son travail.
- Savoir respecter des délais contraints.

4. Environnement et contexte de travail

Descriptif du service

Le Pôle Justification du PUI appartient au département financement de la recherche de la Direction de la Recherche et de la formation Doctorale (DRD). Composé d'une équipe de 6 personnes, il participe à la gestion d'environ 400 contrats actifs par an. Le PUI est une structure transversale entre plusieurs directions métiers de l'établissement dont la coordination est assurée par la Direction de la Recherche et de la Valorisation. Il est composé de chargés d'affaires accompagnant les chercheurs lors du montage de leur projet et tout au long de la vie du projet. Il est également composé d'un bureau unique de justification de ces contrats composé de 7 agents dont le responsable.

Relation hiérarchique

Le/a chargé/e de justification est placé/e sous l'autorité hiérarchique du responsable du pôle justification.

Relations fonctionnelles

- Agence Comptable, Direction des Finances, Direction des Relations Internationales, Direction des Ressources Humaines, Direction de l'Enseignement et de la Scolarité.
- Bailleurs de fonds nationaux et internationaux
- Collectivités...

Contraintes particulières

Délais imposés par les bailleurs de fonds.